



FORMATION EQUIPIER DE 1^{er} INTERVENTION

OBJECTIFS :

L'équipier de 1^{er} Intervention doit être capable d'intervenir :

- Mener des actions de prévention.
- Reconnaître le signal d'alarme, d'alerte.
- Donner l'alerte rapidement.
- Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu.
- Désigner le personnel, connaître leurs missions, les techniques et les consignes de sécurité.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Selon l'article L.230-2 du Code du travail, c'est au chef d'établissement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les employés présents dans son établissement.
- Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant en début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.
- Tous les salariés ne sont pas dans l'obligation de suivre cette formation mais il est recommandé de former un maximum de membres du personnel.
- Le Code du Travail n'est pas le seul référent, il y a aussi l'Assemblée Plénière des Sociétés Assurances Dommages précise qu'en période d'activité, 10% de l'effectif par secteur doit avoir suivi cette formation de façon à pouvoir réunir deux équipiers de première intervention e moins d'une minute dans un secteur. De plus, les équipiers de 1^{ère} intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.
- En fait le Code du Travail n'impose pas de formation particulière, c'est au chef d'établissement qui revient le choix de la formation. En revanche, d'une manière contractuelle, les assureurs exigent généralement, des formations précises dont le contenu a été défini dans le règlement de l'Assemblée Plénière des Sociétés d' Assurances Dommage (APSAD).

PROGRAMME :

1. Les missions d'un équipier de 1^{ère} intervention
2. La réglementation
3. Identifier les risques d'incendie selon la nature des locaux dans lesquels évolue le personnel de l'entreprise. Les actions préventives.
4. La combustion
5. Les causes d'éclosions d'un incendie
6. Les modes de propagation
7. Les classes de feu
8. Les procédés d'extinction
9. Les agents extincteurs
10. Les extincteurs
11. L'attaque d'un feu
12. Les systèmes d'alarme et d'alerte
13. Plans et consignes
14. L'organisation de l'évacuation,

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Travail sur supports AUDIO + films
- Mise en place de scénarios
- Test d'évaluation formative
- Partie Théorie + partie pratique exercices sur 1 bac à feu écologique et utilisation de différents type d'extincteurs.
- Visite du site et reconnaissance des moyens techniques mis à disposition
- Accompagnement dans la rédaction de vos consignes de sécurité incendie

DUREE DE LA FORMATION :

- Une journée

PREREQUIS :

- Aucun

NOMBRE DE STAGIAIRES :

- Minimum 4 et maximum 10 personnes

LIEU DE LA PRESTATION :

- Sur votre site

TARIF :

- Nous consulter